

Fiche de poste salarié agricole

Taches et compétences

La ferme de Bodeguin est composée d'un élevage de 25 vaches laitières et d'un atelier de transformation avec vente directe des produits. Le ou la salarié-e travaillera avec les associés du GAEC.

A l'élevage le ou la salarié-e devra maîtriser :

- La traite des vaches
- L'alimentation des animaux (vaches, génisses et Vaches Taries)
- La conduite du tracteur avec Chargeur pour l'alimentation et pour racler le fumier.

Sur l'atelier de transformation, le ou la salarié-e sera accompagné-e d'un associé, il-elle sera amené-e à :

- Livrer des magasins de producteurs
- Assurer des permanences dans les magasins
- Préparer les commandes
- Seconder un associé lors des fabrications

Pour cet atelier, un temps de formation sera mis en place.

Horaires (21h) et salaire :

- Lundi 7h-10h : Traite et alimentation + mise en pot
- Mardi 7h-13h : Aide au labo de transfo ; 14h30-19h30 (un mardi de temps en temps) permanence en magasin.
- Mercredi 7h-11 h : Traite + livraison ; 15h30-19h30 (un mercredi sur 3) vente sur le marché

Ces horaires sont proposées pour la période du 1 mai au 30 juin. Elles sont susceptibles d'évoluer à la hausse selon l'évolution de la ferme avec notamment la mise en place d'un week-end par mois travaillé.

Salaire : SMIC horaire

Qualités :

Pour ce poste, nous attendons que le ou la salarié-e soit :

- Conscientieux-se -e au travail : l'atelier de transfo nécessite une rigueur de l'alimentation à la vente pour garantir la fabrication de produits sains (respect des règles d'hygiène, protocole de traite...)
- Responsable : nous entendons par là qu'il ou elle soit en capacité de prendre des responsabilités et de faire part de ses questionnements face aux situations qu'elle ou il ne maîtrise pas.
- Autonome : être capable à terme de travailler sur la ferme le week-end
- Entraîné : l'activité présente de la vente, nous souhaitons que le ou la salarié-e soit avenant-e et pédagogue

Autres

Une période d'essai et de formation de 1 mois sera mis en place

Permis B exigé

Expérience agricole nécessaire